

PERIMETRE DU QUARTIER

Val d'Oise (95)
Commune : **Sarcelles.**
Z.R.U. : **Lochères.**
1157100

n° d'ordre : 714

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

La délimitation du périmètre de la Z.F.U. du même nom, inscrite rue par rue au décret n°96-1154 du 26 décembre 1996 est distincte de celle de la Z.R.U. décrite ci-dessous. Le tracé du périmètre de la Z.F.U. apparait en surimpression sur la carte au 1/25 000 de la Z.R.U., mentionnée à l'article 1 des décrets n°96-1156 et 96-1157 du 26 décembre 1996.

- Limite communale avec Groslay jusqu'à la limite Sud emprise lignes électriques HT
- Limite Sud emprise lignes électriques HT jusqu'à la limite nord parcelle section BD 581
- Fonds de parcelles section BD 581 - 583 - 584 - 570 - 786 jusqu'à l'avenue Charles Peguy
- Avenue Charles Péguy (des deux côtés de la rue) jusqu'à l'avenue Koëinig
- Avenue Koëinig, parcelles section AW n°16 - 31 - 32 - 33
- Avenue Koëinig ensemble des parcelles situées de chaque côté de la rue à partir du boulevard Carpeaux jusqu'à la limite communale avec Garges-lès-Gonesse
- Limite communale avec Garges-lès-Gonesse
- Limite communale avec Stains jusqu'à la limite communale avec Pierrefitte sur Seine
- Limite communale avec Pierrefitte sur Seine jusqu'à la limite communale avec Montmagny
- Limite communale avec Montmagny jusqu'à la limite communale avec Groslay
- (Limite communale avec Groslay jusqu'à la limite Sud emprise lignes électriques HT)